

La Lettre

européenne des Ardennes



N° 27 - Juillet 2022

Dignes successeurs des fondateurs de l'UE

Il a fallu deux guerres mondiales pour que la voix des défenseurs de la paix, de la fraternité et de la prospérité puisse s'imposer. Jusqu'aux années 1950, qui permirent aux "[Pères fondateurs de l'Europe](#)" de féconder un élan déterminant.

Depuis, la construction de ce qui est devenu l'Union européenne a perduré, se consolidant par avancées successives, surmontant tour à tour difficultés, périodes léthargiques et reculs, comme autant d'"opportunités" pour mieux faire.

Dans la période récente, la mandature 2014-2019 avait donné le signal d'un renouveau nécessaire (cf. page 2 du [N° 10](#) d'octobre 2019 de *La Lettre*). Et le 26 septembre 2017, dans un important discours à la Sorbonne, le président français Emmanuel Macron, fraîchement élu sur un programme clairement pro-européen, a énoncé les conditions de la "[Refondation d'une Europe souveraine, unie, démocratique](#)".

Les élections européennes de mai 2019 ont "aligné les planètes" : un Parlement européen renouvelé, recentré, verdi ; une Commission consolidée, déterminée ; un Conseil dynamisé. Tous se sont mis

au travail à un rythme époustouflant, qui, depuis, n'a jamais cessé.

Et en plus de tout ce travail de consolidation, d'amélioration du fonctionnement de l'Union au service des populations, sont survenus deux événements majeurs imprévus, deux véritables situations de guerre : la pandémie de covid, puis l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe.

Deux nécessités, deux "opportunités" d'agir collectivement, de prouver qu'à 27 on est plus fort, plus efficace que tout seul.

Le Conseil, la Commission, le Parlement furent au rendez-vous de l'histoire, prenant de multiples initiatives indispensables et novatrices pour protéger les populations. Dans ce contexte de guerres, ils se sont avérés les dignes successeurs des fondateurs de l'UE.

Et en plus de ce travail gigantesque, ils ont réussi à projeter l'Union vers l'avenir (lire [page 2](#)).

Au nom de tous les citoyens de l'Union, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Le mot de la Rédaction :

Ce numéro 27 est le dernier de la série

Il y a 5 ans, nous avons proposé à la section ardennaise du Mouvement européen français (MEF) de concevoir une Lettre d'information permettant aux lecteurs de suivre et de comprendre l'actualité relative à l'immense et bénéfique travail réalisé par les institutions de l'Union Européenne.

À notre charge, bénévolement, la conception, la documentation, l'écriture, les vérifications, le montage. À la charge de la section, la relecture avant publication, la diffusion électronique gratuite et l'archivage sur le site internet national du MEF.

Un grand merci pour leur confiance et leur soutien à Wandrille Minart (président), Bernard Dufosse (trésorier) et Pierre Vanpeene (secrétaire). Merci aussi aux différentes personnes (et tout particulièrement à Caroline Guyot) qui ont relu l'en-

semble de nos textes avant publication, à la chasse minutieuse de nos imperfections.

L'heure est venue pour nous, pour des raisons personnelles, d'arrêter cette activité rédactionnelle. Nous espérons vous avoir convaincu de l'importance et de l'intérêt d'être rigoureusement informé sur l'Union européenne.

Et nous sommes certains que, comme nous le ferons à titre personnel, vous pourrez prolonger avec succès votre information régulière, grâce aux divers outils fiables aujourd'hui disponibles : cf. dans ce numéro [page 13](#).

Vive l'Union européenne !

Danielle et Gilles Bardelay

[Retrouvez ici tous les numéros de La Lettre européenne des Ardennes depuis janvier 2018](#)

Conférence sur l'Avenir de l'Europe : résultats et perspectives

Le 9 mai 2022, à l'occasion de la Journée de l'Europe, et un an après le lancement de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, [ses résultats ont été présentés dans un rapport transmis aux présidents du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne](#). Cette conférence, alias COFOE (pour Conference On the Future Of Europe), avait été imaginée par les trois principales institutions européennes pour permettre un dialogue avec les citoyens, pour construire avec eux l'avenir de l'Union et renforcer ainsi la démocratie européenne.

Une méthode innovante. [Cette Conférence a comporté plusieurs volets.](#)

D'une part, une plateforme numérique multilingue a été lancée comme point de contact central. Elle a permis à chaque citoyen européen qui le souhaitait d'apporter sa contribution, en soumettant ou en débattant des idées, et aussi d'organiser des événements ou d'y participer puis d'en rendre compte.

D'autre part quatre panels de 200 citoyens européens (dont un tiers ayant entre 16 ans et 25 ans), choisis de manière aléatoire et représentant la diversité géographique et sociologique de l'Union, se sont réunis chacun lors de trois sessions délibératives et ont formulé des recommandations.

Par ailleurs, chaque État membre a eu la possibilité d'organiser des panels de citoyens nationaux, des événements, etc. Une Assemblée plénière (regroupant des représentants des citoyens, des institutions, des partenaires sociaux, etc.) a débattu de l'ensemble des recommandations et contributions, les regroupant par thèmes en vue du rapport final. Un Conseil exécutif a supervisé l'organisation.

Un volontarisme remarquable. En termes chiffrés, près de 5 millions de personnes ont visité la plateforme et 53 000 y ont été actifs. 6 500 événements ont été enregistrés sur la plateforme, et 18 800 idées y ont été débattues.

Le 30 avril 2022, en vue du rapport final, l'Assemblée plénière a adopté 49 propositions qui se traduisent par plus de 300 mesures regroupées par thèmes. Ces mesures se sont fondées sur 178 recommanda-

tions des panels, sur les idées et contributions issues de la plateforme numérique, et aussi sur les idées issues de [la Rencontre des jeunes européens](#). Cette rencontre a eu lieu les 8 et 9 octobre 2021 à Strasbourg et a accueilli 5 000 jeunes au Parlement et 5 000 en ligne. Elle a permis de collecter 2 000 idées complémentaires.

[Si les critiques des eurosceptiques et opposants chroniques n'ont pas manqué](#), en particulier sur le nombre, jugé faible, de participants à la conférence, on ne peut qu'être enthousiaste devant ces résultats.

La conférence a dû être raccourcie d'un an en raison de la pandémie de covid-19, mais une année active a suffi à des européens de tous les États membres pour produire ensemble un rapport particulièrement

riche de propositions ambitieuses et constructives (lire ci-dessous). Et un tel travail demande beaucoup plus d'engagement que la simple signature d'une pétition ou la participation à une heure de manifestation.

Des défis bien identifiés et une vision prospective. [Les propositions citoyennes de la COFOE ont été regroupées en 9 thèmes](#) :

changement climatique et environnement, santé, économie plus forte - justice sociale - emploi, UE dans le monde, valeurs et droits - état de droit - sécurité, transformation numérique, démocratie européenne, migrations, éducation - culture - jeunesse - sport.

En prenant connaissance des 300 mesures, on est frappé à la fois par la hauteur de vue des citoyens et par le caractère concret des propositions.

Par exemple, en matière de santé, il est largement question d'éducation à l'alimentation, de culture de la prévention, et pas seulement d'hôpital, de maladies ou de traitements. Et les citoyens proposent aussi des mesures très pratiques comme le stockage stratégique des médicaments essentiels, un Erasmus pour les écoles de médecine, l'échange des données de santé, etc.

Autre exemple, en matière de démocratie, les citoyens demandent que les partis politiques et les syndicats soient plus dynamiques et plus accessibles, encourageant les citoyens à s'investir plus. Par ail-



leurs, ils ont des demandes précises concernant l'enseignement sur l'Union européenne, les listes électorales transnationales, la traduction du jargon bureaucratique, etc.

Autre exemple, en matière d'éducation, les citoyens demandent de favoriser l'engagement des jeunes dans la vie démocratique et le processus décisionnel, y compris européen. Et ils ont aussi des propositions spécifiques sur la mise en contact des jeunes avec le monde du travail, l'obligation d'acquérir des compétences linguistiques à niveau élevé dès l'école primaire, etc.

Une prise en compte par les institutions européennes qui se concrétise déjà. Des mesures proposées impliquent une application renforcée de règles déjà en vigueur dans l'Union. D'autres appellent une extension de certains programmes européens déjà existants. D'autres encore nécessiteront l'élaboration de nouveaux textes, ou la révision de directives ou de règlements existants. Certaines mesures (importantes, mais pas les plus nombreuses) nécessiteront une révision des traités. Et rien de tout ceci n'est impossible.

Les discours prononcés le 9 mai 2022, lors de la remise du rapport final de la COFOE, par la Présidente de la Commission, [Ursula von der Leyen](#), et par le Président français en exercice du Conseil de l'Union européenne (dans le cadre de la PFUE), [Emmanuel Macron](#), l'ont confirmé. Et l'adoption par [le Parlement européen](#) d'une résolution sur le suivi des conclusions de la COFOE a montré la volonté des députés de voir se concrétiser les mesures proposées.

Qu'il s'agisse d'environnement, de santé, d'économie, d'état de droit, de défense, etc. le travail est déjà entamé, et il convient surtout de l'amplifier. Et sur les questions concernant le mode de décision (unanimité ou majorité qualifiée), les modalités électorales, les règles budgétaires ou encore le droit d'initiative du Parlement, les représentants des institutions européennes sont favorables à des modifications des traités pour rendre l'Union plus efficace, plus démocratique et plus souveraine.

La Présidente de la Commission annoncera les premières nouvelles propositions pour l'application du rapport de la COFOE dans son discours sur l'État de l'Union en septembre 2022. Le Président français s'est prononcé en faveur d'une convention pour travailler à la révision des traités.

[Les sceptiques sur l'impact de la COFOE risquent de manger leur chapeau...](#)

L'Europe forte

Indépendance de l'UE : lucidité, volontarisme, ténacité

Tandis que les euro-détracteurs continuent de moquer une Europe « naïve et incapable de s'unir pour être plus autonome », les institutions européennes travaillent sans relâche au renforcement de l'Union.

Nous sommes revenus à de nombreuses reprises sur ce sujet dans *La Lettre* s'agissant de défense, d'industrie, d'énergie, etc. Dans ce numéro (lire [page 9](#), faisant suite à l'article paru dans le [N° 26](#) de *La Lettre*, mai 2022, pages 9 et 10), nous rapportons les derniers développements en matière d'indépendance énergétique, notamment vis-à-vis de la Russie.

Mais la recherche de plus d'autonomie concerne évidemment bien d'autres domaines. Voici quelques exemples parmi les actions du moment.

Approvisionnement en semi-conducteurs.



Le 8 février 2022, la Commission européenne a rendu public [le plan pour l'approvisionnement de l'UE en semi-conducteurs](#) (matériaux de base des puces électroniques).

Ce document vient à l'appui du paquet législatif European Chips Act en cours d'adoption, que nous avons présenté en détail dans le [N° 25](#) (mars 2022, page 10). On y trouve une analyse de l'état du marché des semi-conducteurs, les perspectives et les débouchés qui s'offrent à l'Europe, et la stratégie de l'Union pour la prochaine décennie pour anticiper les crises futures et réduire la dépendance européenne.

Un constat lucide et un plan d'action doté de 43 milliards d'euros. Tout sauf de la naïveté et de l'immobilisme.

Réserves stratégiques pour la protection civile et la santé.



Le 6 avril 2022, la Commission européenne a détaillé [le développement des réserves stratégiques communes](#) pour préparer l'Union à réagir efficacement contre les incidents chimiques,

biologiques, radiologiques et nucléaires.

Les leçons ont été tirées, notamment de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, et une Réserve RescEU est constituée, s'inscrivant dans [le mécanisme de protection civile européen](#).

Financée à 100% par l'Union européenne, cette Ré-

serve est élaborée en collaboration avec les États membres et avec HERA, l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (lire [page 11](#)).

La Réserve RescEU comprend par exemple : des comprimés d'iode de sodium (communément appelés pastilles d'iode) pour protéger les populations contre les effets nocifs des radiations nucléaires ; des vaccins ; des médicaments ; des dispositifs de détection, d'identification, de surveillance ; des tenues de protection ; des équipements de décontamination.

L'objectif est de mieux faire face aux incidents nucléaires, aux attentats terroristes, aux accidents dans des installations chimiques, aux épidémies, etc., dans tout État membre qui s'y trouve confronté.

Les stocks sont matériellement entreposés dans certains États membres. Ainsi par exemple, la réserve de matériel de décontamination est hébergée par la Croatie, l'Allemagne et l'Espagne. Elle sera déployée à la demande des États membres touchés.

Fabrication de plus d'électrolyseurs pour produire de l'hydrogène.



Le 6 mai 2022, la Commission européenne et 20 fabricants européens d'électrolyseurs ont adopté [une déclaration commune sur la production d'électrolyseurs](#) (en anglais).

L'engagement consiste à décupler la capacité de fabrication européenne d'ici 2025, de manière à pouvoir produire chaque année 10 millions de tonnes d'hydrogène "renouvelable" (encore appelé hydrogène "vert" (a)) d'ici 2030. Ce qui correspond à l'objectif de [RePower EU](#), le plan pour l'indépendance énergétique de l'Union (lire dans le [N° 26](#) de La Lettre - mai 2022, page 10).

La Commission s'est engagée à mettre en place le cadre réglementaire nécessaire, à faciliter l'accès au financement, à promouvoir des chaînes d'approvisionnement efficaces.

Elle pourra conclure [des partenariats avec des pays étrangers](#) dans le domaine des matières premières nécessaires à la fabrication d'électrolyseurs. Et elle soutiendra la recherche sur le traitement, le recyclage et la substitution de certaines matières premières pour maîtriser les risques de pénurie.

À noter que, pour ce qui concerne la production et le stockage de l'hydrogène, l'entreprise public-privé

a- Il s'agit d'hydrogène produit par électrolyse de l'eau, l'électrolyseur séparant l'eau en hydrogène et en oxygène. L'électricité nécessaire au fonctionnement de l'électrolyseur provient de sources décarbonées (solaire, éolien notamment), et non de sources fossiles telles que le gaz naturel ou le charbon.

"Partenariat pour l'hydrogène propre de l'UE", financée par le budget européen et par des entreprises privées, a lancé [son premier appel à propositions sur 41 sujets de recherche](#).

Renforcement de l'industrie et des technologies de défense.



L'agression de la Russie contre l'Ukraine a eu des répercussions considérables sur la défense européenne, entraînant une augmentation des dépenses militaires des États membres pour combler leurs lacunes en matière d'investissements.

Le 18 mai 2022, pour renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne (une des demandes de la Conférence pour l'avenir de l'Europe, lire [pages 2 et 3](#), et un engagement du Conseil européen de mars 2022 sous Présidence française), [la Commission et le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères ont présenté une communication conjointe](#).

Cette communication, qui avait été demandée par le Conseil, fournit l'analyse des déficits européens actuels en matière d'industries de défense et de capacités. Et pour aider les États membres à investir ensemble et mieux dans le domaine de la défense, elle propose de créer une Task Force pour passer des marchés publics conjoints de défense, ainsi qu'une orientation progressive vers une programmation et des acquisitions communes grâce à un Consortium pour les capacités européennes de défense.

Elle comporte des propositions concrètes, aussi bien sur les matières premières et les compétences nécessaires, que sur l'innovation, la mobilité militaire, les technologies critiques, etc.

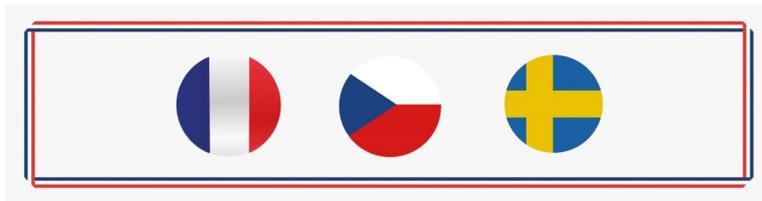
Le tout s'inscrit dans le plan de la Boussole stratégique récemment adopté (lire dans [La Lettre N° 26](#) - mai 2022, page 8). La lecture des [Questions-Réponses](#) jointes à la communication permet à celles et ceux qui le souhaitent d'avoir une vision claire de l'avancée de la Défense européenne, aux antipodes de la prétendue incapacité européenne à se défendre encore décrite par bon nombre de commentateurs.



Le Danemark rejoint la défense européenne

Trois mois après l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, [les Danois se sont prononcés à 67 %](#) en faveur d'une intégration à la politique de défense de l'Union européenne, à laquelle ils ne participaient pas encore.

Fin de la PFUE et relais de la République tchèque



Après avoir présenté les grandes lignes du programme de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, alias PFUE (lire dans *La Lettre* N° 24 de janvier 2022, page 6), nous avons indiqué comment il était possible de suivre les travaux menés à bien durant cette PFUE (lire dans *La Lettre* N° 25 de mars 2022, page 4). À l'heure où nous bouclons ce numéro de *La Lettre*, la fin du semestre de la PFUE approche, et l'inventaire des travaux réalisés est impressionnant.

Des chantiers importants sont bien entendu encore en cours, et la Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne, qui va commencer le 1^{er} juillet, est déjà au travail [dans le cadre du trio France, République tchèque, Suède](#). Les institutions européennes sont à l'œuvre, et les présidences successives s'efforcent de faire avancer les priorités du moment, en aidant à construire des compromis.



La devise de la PFUE, débutée le 1^{er} janvier 2022 était "**Relance, Puissance, Appartenance**", et l'agression russe en Ukraine a encore renforcé le besoin de consolidation de l'Union et de solidarité entre les États membres.

La réaction de l'Union à la crise ukrainienne a été et continue d'être forte (lire dans ce numéro [page 9](#)), mais elle n'a pas ralenti le rythme des travaux européens auparavant programmés, bien au contraire.

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Le 15 mars 2022, le Conseil des ministres européens de l'économie réuni sous Présidence française est parvenu à [un accord sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières](#) (alias taxe carbone).

Dans le [N° 26](#) de *La Lettre* (mai 2022, pages 6 et 7), nous avons détaillé comment ce mécanisme permettra

de taxer les marchandises fabriquées de manière polluante dans des pays tiers et importées dans l'Union.

De leur côté, les députés européens ont finalement approuvé leur position en séance plénière [le 22 juin 2022](#), après avoir renvoyé le texte en Commission parlementaire environnement le 8 juin, le jugeant trop peu ambitieux ([ici](#)). Ils se sont prononcés pour la suppression des quotas gratuits de CO2 d'ici à 2032, point qui inquiète les industries européennes à forte intensité énergétique. (Ces industries, bénéficiant jusqu'à présent des quotas, ont demandé en compensation des rabais à l'exportation, mais la Commission européenne s'oppose à de telles "subventions à l'exportation" ([là](#))).

Les députés ont demandé l'extension du périmètre du mécanisme aux produits chimiques organiques, aux plastiques, à l'ammoniac, etc. (en plus des produits sidérurgiques, du ciment, etc.). Ils souhaitent en outre qu'une partie des revenus tirés du mécanisme soient consacrés, dans le budget de l'UE, à soutenir la transition verte dans les États les moins développés. Et que soit instaurée une autorité européenne centralisée.

À noter que, dans cette même séance plénière du 22 juin, le Parlement a accepté la création d'un Fonds social pour le climat destiné à aider les personnes les plus touchées par la précarité en matière d'énergie et de mobilité. La création de ce fonds, ainsi que la question de la fin de la vente des véhicules thermiques en 2035 feront l'objet de vives discussions entre les institutions ([ici](#)).

Il reste donc du chemin à parcourir avant l'adoption finale de ces mesures. Mais le principe de la "taxe carbone aux frontières" est adopté. C'est un grand pas de franchi, et une première mondiale.

Des salaires minimums pour un niveau de vie décent. L'objectif défini lors du Sommet social de Porto (cf. *La Lettre* [N° 21](#), page 3) était de garantir dans chaque pays de l'Union un salaire minimum assurant un niveau de vie décent, sans que ce montant soit nécessairement identique dans toute l'UE.

Les niveaux de vie restent en effet encore différents d'un État membre à l'autre malgré une harmonisation progressive (liée notamment à la répartition des fonds

européens). Les salaires minimums varient encore de 332 euros en Bulgarie à 2 202 euros au Luxembourg ; et dans certains États membres, il n'y a pas de salaire minimum, mais des revenus déterminés par la négociation salariale.

[Le projet de directive sur les salaires minimums](#), déposé par la Commission en octobre 2020, a été modifié par le Parlement en novembre 2021, puis par le Conseil en décembre 2021. Et après huit cycles de négociations entre Parlement et Conseil, [un accord a pu être trouvé le 7 juin 2022 sous PFUE](#).

La directive obligera chacun des 21 États membres dotés d'un salaire minimum à ce qu'il soit adéquat à un niveau de vie décent, en fonction du prix d'un panier de biens et de services, du niveau national de productivité et du niveau de développement à long terme. Sa valeur de référence pourra être de 60% du salaire médian brut, ou de 50 % du salaire moyen brut.

Les 6 États qui n'ont pas de salaire minimum (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) pourront continuer à déterminer les salaires par la négociation collective. Dans toute l'Union, il s'agira de renforcer la négociation collective, en étendant la couverture des salariés par des conventions collectives.

Un système d'exécution (suivi, contrôles, inspections) est prévu, ainsi qu'un droit de recours pour les travailleurs.

Cet accord, qui fait avancer l'Europe sociale, devrait se traduire rapidement par un texte définitif, l'adoption au Conseil se faisant, comme dans la plupart des cas, à la majorité qualifiée.

Régulation des marchés et des services numériques. Le 24 mars 2022, le Parlement et le Conseil sont parvenus à un accord sur le règlement relatif aux marchés numériques ([Digital Markets Act, alias DMA](#)). Et le 23 avril 2022, ces deux institutions se sont accordées sur le règlement concernant les services numériques ([Digital Services Act, alias DSA](#)).

La Présidence française s'est fortement mobilisée pour faire aboutir ces deux textes visant à ce que « *tout ce qui est illicite hors ligne devienne illicite en ligne* ». Pour plus de détails sur cette nouvelle régulation du numérique, lire les [N° 19](#) (mars 2021, pages 4 à 6) et [N° 25](#) (mars 2022, page 5) de *La Lettre*.

Les règlements entreront en vigueur en 2023, et [cette avancée a été vivement saluée](#) car elle permettra à l'Union européenne d'une part de contrer les abus des géants américains du numérique, et d'autre part de modérer les contenus en ligne.

[Si certains pensent que l'application du DMA et du DSA n'aura pas d'effet](#), arguant que les sanctions

prévues ne sont pas assez élevées ou mettent trop de temps à être effectives, on peut douter de leur opinion tranchée : les amendes prévues vont jusqu'à 10% du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise, les astreintes jusqu'à 5% du chiffre d'affaires journalier, et la détermination de la Commission à les appliquer fermement est grande.

De surcroît, ces sanctions peuvent à l'avenir être revues à la hausse.

Réciprocité dans l'accès aux marchés publics. Le 14 mars 2022, le Conseil et le Parlement se sont accordés sur [le règlement visant la réciprocité dans l'accès aux marchés publics internationaux](#).

Ce texte, proposé par la Commission en 2012 n'avait pas pu faire l'objet d'un compromis au niveau du Conseil de l'époque. Après des modifications du projet de texte en 2016, un accord complet a finalement été trouvé sous PFUE en 2022.

Ce nouvel outil de politique commerciale garantira aux entreprises de l'UE un accès aux marchés publics des pays tiers avec des conditions de concurrence équitable. Ces marchés représentent environ 15 à 20% du PIB mondial.

En cas d'obstacles constatés par des entreprises européennes, la Commission pourra s'appuyer sur ce règlement pour engager des consultations avec les pays tiers en cause, afin d'obtenir l'accès ouvert à leurs marchés publics.

Si cela s'avère impossible, la Commission pourra appliquer des mesures de réciprocité, et restreindre l'accès aux marchés publics européens pour les entreprises des pays tiers concernés. Des pénalités, une exclusion totale des procédures d'attributions et des mesures anti-contournement sont prévues.

Le règlement s'appliquera pour des marchés atteignant un certain seuil, et pour les pays avec lesquels il n'existe pas déjà un accord bilatéral avec l'UE sur les marchés publics. Une aide technique est prévue pour faciliter l'application du règlement par les PME.

Accord sur le chargeur électrique universel. Dans le [N° 23](#) de *La Lettre* (novembre 2021, page 9), nous avons présenté la proposition de modification de la directive de 2014 sur les équipements électroniques concernant les chargeurs de téléphones mobiles et autres appareils électroniques.

Récemment, les travaux se sont accélérés, et le 7 juin 2022, [le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord](#) sous PFUE.

Après l'approbation formelle du texte et sa transposition dans le droit de chaque État membre, soit à l'automne 2024, les fabricants d'appareils électro-

niques devront fournir aux acheteurs un seul et même chargeur qui s'utilisera aussi bien avec les smartphones qu'avec les tablettes, liseuses, souris, claviers, casques, de toutes marques, et à partir de 2026 avec les ordinateurs portables.

À noter que la vitesse de charge sera harmonisée pour les appareils à charge rapide, afin d'éviter qu'elle soit bridée par des fabricants concurrents.

Un progrès pour les citoyens européens et qui évitera le gaspillage massif de chargeurs.

Égalité femmes - hommes dans les conseils d'administration. Le 14 mars 2022, après 10 ans de blocage, une position commune a enfin été trouvée au Conseil des ministres européens du travail sur la proposition de directive visant la meilleure participation des femmes aux conseils d'administration des entreprises cotées en bourse.

L'objectif de ce texte est d'atteindre 40% de personnes du sexe sous-représenté parmi les administrateurs non exécutifs, ou 33% dans l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le 16 mars 2022, le Parlement a adopté le texte, et les négociations en trilogue ont pu commencer.

À titre indicatif, 30,6% en moyenne des membres des conseils d'administration des sociétés européennes cotées en bourse sont actuellement des femmes. Mais les disparités sont encore grandes entre États membres, la proportion allant de 45,3% en France à 8,5% à Chypre.

Et aussi. Parmi les avancées réalisées durant la PFUE, et dont nous avons déjà rendu compte, citons :

- l'accord trouvé par le Parlement et le Conseil, le 21 juin 2022, sur la directive relative à la performance non-financière, c'est-à-dire sociale et environnementale des entreprises (lire dans *La Lettre* N° 26, page 11) ;
- les avancées, au niveau du Conseil, sur le Pacte asile-migration avec la proposition d'un Conseil Schengen et d'une plateforme de coordination (lire dans *La Lettre* N° 25 de mars 2022, page 8) ; ainsi que, le 10 juin 2022, la proposition de réforme du Code Frontières Schengen, et l'adoption, le 22 juin 2022, des projets de règlements Filtrage (orientation plus rapide des migrants) et Eurodac (base commune de données migration).
- l'adoption de la Boussole stratégique, livre blanc de la sécurité européenne (lire dans *La Lettre* N° 26 de mai 2022, page 8) ;
- le nouveau partenariat UE-Afrique (lire dans *La Lettre* N° 26 de mai 2022, page 4) ;
- les engagements du Sommet "Un océan" (lire dans *La Lettre* N° 26 de mai 2022, pages 5 et 6).

En outre, plusieurs initiatives prometteuses ont été lancées durant la PFUE, telles que : l'élaboration d'une stratégie spatiale de sécurité et de défense ; la mise à jour de la stratégie maritime ; etc.



Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2023, correspondant aux trois présidences successives du Conseil de l'Union européenne (France, puis République tchèque, puis Suède), le programme de travail rendu public en décembre 2021 est vaste.

L'actualité, particulièrement la guerre en Ukraine, a conduit la Présidence tchèque à centrer ses priorités sur le soutien à l'Ukraine, la sécurité énergétique et la défense.

Conséquences de la guerre en Ukraine.

Durant les prochains mois, sous Présidence tchèque, le soutien apporté par l'Union européenne à l'Ukraine se poursuivra (lire [page 9](#)). Des mesures économiques, techniques, industrielles, continueront d'être à l'ordre du jour pour faire face aux conséquences des sanctions prises à l'encontre de la Russie.

Le 23 mai 2022, la Commission a fait une série de propositions pour soutenir l'économie européenne face à l'augmentation des prix des matières premières et à la nécessité de diminuer la dépendance aux énergies fossiles russes.

Ainsi, si les institutions l'approuvent, les règles de discipline budgétaires resteront suspendues jusqu'en 2023, et la "clause de sauvegarde générale" qui permet de déroger aux limites de dettes et de déficits fixées par le Pacte de stabilité et de croissance sera maintenue en 2023.

Le plan RePower EU continuera par ailleurs à se déployer pour renforcer l'autonomie énergétique de l'Union (lire dans *La Lettre* N° 26 de mai 2022, page 10).

Poursuite des chantiers en cours. Parmi les dossiers du moment qui sont aussi sur la table de la prochaine Présidence tchèque de l'Union, on note :

- l'Union des marchés des capitaux (la Commission a proposé le 16 mars 2022 une simplification des règles pour accroître l'attractivité des marchés des capitaux de l'UE et préserver la stabilité financière) ;
- la généralisation de l'économie circulaire (la Commission a présenté le 30 mars 2022 un paquet de propositions pour rendre

durables, recyclables, réparables et fabriqués dans cette optique, les produits présents sur le marché européen ; qu'il s'agisse de textiles, de pneus, de détergents, etc.) ;

- [les travaux sur le Pacte asile-migration](#) (pages 7 et 8 du N° 25 de La Lettre, et dans ce numéro [page 7](#)) qui se poursuivront également sous les prochaines présidences, pour parvenir à des règles claires et équilibrées. Leur mise en œuvre graduelle s'inscrira dans le cadre du "[Mécanisme de solidarité volontaire](#)" adopté le 22 juin 2022.

- [la suite des travaux sur les textes constituant le paquet climat dit "Ajustement à l'objectif 55"](#) (c'est-à-dire réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030), paquet qui fait partie du Pacte vert (alias European Green Deal). Les institutions, qui doivent les adopter en codécision (c'est-à-dire le Parlement et le Conseil), avancent en vue des négociations en trilogue (lire [page 5](#)).

De plus, le 17 mars 2022, [les ministres européens de l'environnement ont adopté leur position commune sur trois textes concernant](#) : infrastructure pour les carburants alternatifs (recharge électrique des véhicules, approvisionnement en hydrogène, etc. sur l'ensemble du territoire de l'UE) ; carburants renouvelables et bas carbone pour le transport maritime ; transport aérien durable.

Et le 8 juin 2022, [les députés européens ont voté en faveur du texte sur la capture du CO2 par les puits de carbone](#) (utilisation et réaffectation des terres, foresterie) et [du texte sur la fin des ventes de voitures à moteur thermique](#).

Une bonne partie des textes du paquet climat va ainsi se trouver au stade du trilogue, et si les négociations avancent sous présidence tchèque, ils pourront être adoptés vers la fin 2022 comme espéré.

Suite de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Beaucoup de propositions citoyennes issues de la Conférence pour l'Avenir de l'Europe (alias COFOE) seront à l'ordre du jour de la prochaine présidence de l'UE et des suivantes (lire [page 2](#)).

En particulier, les propositions qui concernent le fonctionnement de l'Union et qui ont déjà fait l'objet de résolutions du Parlement européen :

- [le droit d'initiative du Parlement](#) (lequel est seulement pour l'instant un droit d'initiative "indirect", les propositions législatives devant être faites par la Commission) ;

- [les nouvelles règles pour les élections des députés européens avec des listes transnationales](#) ;

- [une révision des traités européens, permettant en particulier de supprimer le droit de veto lors de certaines prises de décisions au Conseil](#), en adoptant le principe de la majorité qualifiée plutôt que celui de

l'unanimité qui bloque aujourd'hui ou retarde les décisions dans certains domaines.

La nécessité de cette révision des traités est largement partagée. Et le Président français, actuellement en charge de la Présidence de Conseil de l'Union européenne, a clairement pris position [en faveur de cette mesure dans son discours de clôture de la COFOE](#). Nul doute que cette révision sera abordée au cours des prochaines présidences.



L'Ukraine et l'adhésion à l'UE

[Le 17 juin 2022](#), la Commission européenne a recommandé au Conseil de « *confirmer la perspective d'adhésion à l'UE* » de l'Ukraine, ainsi que de la Moldavie et de la Géorgie. Et lors du Conseil européen des chefs d'États et de gouvernements des 23 et 24 juin 2022, il a été décidé d'accorder à l'Ukraine et à la Moldavie le statut de "[Candidat à l'adhésion à l'Union européenne](#)". Le Conseil s'est aussi déclaré prêt à accorder ce statut à la Géorgie une fois réglées certaines priorités.

Un processus long et des critères à remplir. Le processus d'intégration à l'UE, tel que défini par les Traités, comporte une phase de négociations ([ici](#)), au cours de laquelle le pays concerné doit mettre en œuvre les réformes nécessaires pour se conformer à trois critères principaux : politique (état de droit, droits de l'homme, démocratie, etc.) ; économique (viabilité, capacité à faire face à la concurrence, etc.) ; communautaire (notamment transposition de la législation européenne en droit national). Cette phase de préparation à l'adhésion est généralement longue.

Et en attendant. Lors de la clôture de la Conférence pour l'avenir de l'Europe (lire [pages 2 et 3](#)), le Président français a souligné la nécessité de resserrer les liens avec les pays souhaitant adhérer à l'UE (Ukraine, Moldavie, Géorgie, certains pays des Balkans) avant leur adhésion complète. Il a proposé de créer une "[Communauté politique européenne](#)" qui permettrait d'établir plus rapidement une coopération politique, sécuritaire, énergétique, etc. avant leur adhésion à l'Union. Ce projet est en cours de discussion dans les institutions.

[Le 24 juin 2022](#), le Conseil a précisé les contours de cette plateforme de coordination politique visant à « *renforcer la sécurité, la stabilité et la prospérité du continent européen* ».



Soutien à l'Ukraine et sanctions à l'encontre de la Russie (suite)

Les actions de l'Union européenne pour soutenir l'Ukraine, agressée depuis le 24 février 2022 par la Russie, et les sanctions prises à l'encontre de la Russie pour contribuer à l'arrêt de la guerre, sont très nombreuses et touchent de multiples domaines.

Nous en donnons ici quelques nouveaux exemples, s'ajoutant à ceux que nous avons rapportés dans *La Lettre* [N° 26](#) (mai 2022, pages 2 et 3).

Aide humanitaire et soutien aux réfugiés. Tandis que la Commission s'ingénie à mobiliser toujours plus de soutiens financiers pour les réfugiés (ainsi, le 4 avril, le Conseil a pu annoncer 17 milliards d'aide supplémentaire aux réfugiés via le Fonds de la politique de cohésion, celui des Affaires intérieures et le Fonds Asile-migration-intégration ([ici](#))), le Parlement a notamment appelé à protéger les femmes ukrainiennes des violences et de l'exploitation sexuelle ([là](#)), et il a contribué à faciliter la mobilité des réfugiés au sein de l'UE.

L'Agence Europol (l'Agence européenne de police criminelle) est, elle aussi, très engagée dans le soutien à l'Ukraine, en particulier en termes de lutte contre les trafics d'êtres humains liés à la situation de guerre. La page de son site internet intitulée "[Europol's solidarity with Ukraine](#)" (en anglais) donne une idée de l'intensité de ce travail.

Qualification des crimes commis en Ukraine. Comme d'autres organisations internationales confrontées aux atrocités commises par les troupes russes en Ukraine (à Boutcha, puis dans d'autres villes du pays et dans la région du Dombass), l'Union européenne a tenu à ce que les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire soient qualifiées, en vue des poursuites ultérieures.

Le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères l'a fait, en particulier pour les crimes de guerre ([ici](#)). Et dès le 24 mars 2022, l'Agence Eurojust, mobilisée à la demande des ministres européens de la justice ([là](#)), a mis en place une équipe d'enquêteurs sur ce sujet. Elle agira comme relais et coordonnateur entre les enquêtes menées par différents États membres et la Cour pénale internationale (CPI) ; laquelle vient de déployer en Ukraine [42 enquêteurs et experts en criminalistique](#).

Un soutien financier au travail de la CPI a par ail-

leurs été prévu.

Sanctions économiques, y compris sur le pétrole russe. Le 8 avril 2022, un cinquième paquet de sanctions a été pris par l'UE à l'encontre de la Russie ([ici](#)). Il comporte des mesures financières bancaires, des mesures sur les transports routier et maritime russes, des nouvelles interdictions d'exportation et d'importation, une exclusion de la Russie des marchés publics et des financements européens, et une interdiction d'importer du charbon russe sous toutes ses formes (ce qui rapportait environ 8 milliards d'euros par an à la Russie).

Le 31 mai 2022, un sixième paquet de sanctions a été adopté ([là](#)). Il comporte des mesures financières, médiatiques et commerciales, et surtout un arrêt des achats de pétrole brut et de produits pétroliers jusqu'à présent livrés par bateaux aux États membres depuis la Russie. Peu de commentateurs croyaient à la possibilité d'un accord sur un tel embargo.

Une exception temporaire est prévue pour le pétrole brut livré par oléoduc ([ici](#)) (ce qui posait un problème pour la Hongrie), mais l'Allemagne et la Pologne arrêtent d'emblée le transport par oléoduc les concernant.

Fin 2022, ce sont 90% des importations russes de pétrole par l'UE qui cesseront ; importations dont la facture s'est montée à 80 milliards d'euros en 2021, soit quatre fois plus que pour les importations de gaz russe ([là](#)).

Autres mesures. L'Union européenne continue en outre à apporter à l'Ukraine un soutien militaire (qui s'élève fin mai 2022 à un total de [2 milliards d'euros](#)), une assistance macro-financière, une aide à la reconstruction ([ici](#)) ; sans compter un soutien politique (également à la Moldavie et la Géorgie).

L'UE s'efforce aussi d'apporter une réponse aux défis en matière de sécurité alimentaire liés à la guerre en Ukraine par la création de corridors de solidarité (pour faciliter l'acheminement de denrées alimentaires produites en Ukraine), par une adaptation de la politique agricole de l'UE et par une coordination internationale ([là](#)).

Et aussi



Restrictions sur les substances chimiques

Le 25 avril 2022, la Commission européenne a publié [une feuille de route très attendue sur la restriction des substances chimiques nocives](#).

Initialement, [le règlement REACH](#) (pour Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of CHemicals), entré en vigueur en 2007, a visé à recenser, à évaluer et à contrôler les substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union européenne. À présent, la Stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques (lire dans le [N°18](#) de *La Lettre*, janvier 2021, page 8), qui s'inscrit dans le cadre du Pacte vert européen (European Green Deal), vise notamment à renforcer le règlement REACH.

Une approche nouvelle, par familles de substances. La feuille de route de la Commission est conçue pour faciliter la suppression des substances les plus nocives pour l'environnement et la santé.

Elle dresse une liste des substances concernées (établie par l'Agence européenne des produits chimiques), et elle introduit une méthode nouvelle : il s'agira d'avoir une approche non plus par substances, mais par familles de substances. Ainsi, on pourra passer de l'interdiction laborieuse en 2010 du seul bisphénol A dans les biberons (lequel a alors été remplacé par d'autres bisphénols), [à la suppression de toute la famille des bisphénols](#), perturbateurs endocriniens encore largement utilisés.

Cette liste comporte entre autres les PVC (polychlorures de vinyle), des retardateurs de flammes, des métaux lourds, des phtalates, des substances cancérigènes très diverses, des substances particulièrement persistantes et bio-accumulables, etc. Et les domaines concernés sont nombreux : emballages, jouets, couches, meubles, peintures, etc. Selon, [le Bureau européen de l'environnement](#) (en anglais), 5 000 à 7 000 substances seraient concernées.

La feuille de route vise à donner une visibilité suffisante aux entreprises, afin qu'elles se préparent aux restrictions à venir. L'objectif de mise en application a été fixé à 2030, ce qui n'empêche pas de se mobiliser d'ici là, à titre individuel ou dans les collectivités, pour éviter l'utilisation de certains objets contenant des substances nocives. C'est ce que recommandent [des associations](#) et des [organisations non gouvernementales](#), qui considèrent comme positive l'évolution actuelle de la réglementation.



Transport routier : une tarification plus verte

Le 17 février 2022, [la directive révisée sur la tarification routière](#) a été définitivement adoptée. Ce texte, qui réactualise le système de redevances que les États membres peuvent imposer aux véhicules de transport, a un double objectif : d'une part permettre le maintien en bon état des infrastructures routières, et d'autre part [mieux appliquer le principe pollueur-payeur](#). Il s'inscrit dans [la Stratégie de mobilité durable et intelligente](#) proposée par la Commission européenne en décembre 2020.

Les nouvelles dispositions s'appliqueront non plus seulement aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes (voire de 12 tonnes en fonction d'exemptions), mais à tous les véhicules lourds ou légers empruntant [les routes du réseau transeuropéen de transport \(RTE-T\)](#) (a).

Comme précédemment, les États membres ne seront pas contraints de faire payer les véhicules empruntant leurs routes, mais s'ils le font, ils suivront les nouvelles règles (qui devront être transposées en droit national d'ici deux ans au maximum).

La tarification routière ne sera plus basée sur le temps (système des vignettes) mais sur la distance, c'est-à-dire le nombre de kilomètres parcourus (système des péages), selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Des taux de tarification différents seront fixés en fonction des émissions de CO₂ pour les camions et les bus, et en fonction des performances environnementales pour les camionnettes et les minibus, selon le principe du pollueur-payeur. Les taux seront réduits pour les véhicules à émissions nulles ou faibles.

Les États membres pourront appliquer des taxes supplémentaires dans les zones congestionnées ou sensibles (les recettes étant affectées au développement de transports durables), et des exemptions seront prévues pour les zones faiblement peuplées.

Au bout de trois ans d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, les États membres devront dresser un rapport public sur les péages et les droits d'usages perçus sur leur territoire, et sur l'utilisation des recettes.

a- Sous chacune des présidences tournantes de l'Union des mesures sont prises pour continuer d'améliorer ce réseau. Ainsi sous la Présidence portugaise, [en 2021](#), les procédures d'autorisation pour les projets transfrontaliers ont été rendues plus rapides. Et [en 2022](#), sous la Présidence française, les Journées de l'Europe connectée, du 28 au 30 juin à Lyon, réuniront tous les partenaires du développement du réseau RTE-T, y compris le grand public.



Un vaste forum de hackers démantelé

Le 12 avril 2022, [Europol a annoncé avoir démantelé Raidforums](#) (en anglais), un des plus gros réseaux de hackers (environ un demi-million d'utilisateurs) s'adonnant au marché noir en ligne.

Créé en 2015, ce réseau achetait et vendait l'accès à des bases de données, notamment de sociétés américaines, récoltées lors d'attaques malveillantes. Il s'agissait d'informations sur des millions de cartes bancaires, de numéros de comptes bancaires, de noms d'utilisateurs, d'identifiants et de mots de passe associés, de numéros de sécurité sociale, etc.

[L'opération appelée Tourniquet](#), qui a permis ce démantèlement, a été coordonnée par l'agence Europol (en particulier le European cybercrime centre et la Joint cybercrime action taskforce), en collaboration avec les services de police criminelle d'Allemagne, du Portugal, de Roumanie, de Suède, ainsi que leurs homologues du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le fondateur et des administrateurs du réseau ont été arrêtés, et un juge a été autorisé à saisir des domaines hébergeant le site internet de Raidforums.

Europol souligne que l'échange d'informations entre pays a permis de bien identifier le rôle des différentes parties impliquées : financeurs, administrateurs, utilisateurs chargés du vol et du téléchargement des données, acheteurs, etc.

Renforcement d'Europol. La réussite de cette opération est l'occasion de préciser que le Parlement européen a approuvé le 4 mai 2022 un accord conclu en février avec le Conseil sur [le renforcement du mandat d'Europol](#). Cette agence pourra ainsi participer au contrôle des investissements étrangers directs dans les affaires liées à la sécurité. Elle pourra recevoir et traiter des données d'entreprises privées (sous la surveillance du contrôleur européen des données).

À noter aussi qu'Europol joue actuellement un rôle important dans le repérage des trafics concernant les réfugiés ukrainiens (lire [page 8](#)).



Europe de la santé : nouvelles avancées

Si l'Union européenne n'a, à ce jour, qu'une ["compétence d'appui"](#) aux États membres en matière de santé (articles 6 et 168 du Traité sur le fonctionnement de l'UE), elle l'a largement étendue, en particulier depuis la pandémie de covid-19, au bénéfice des citoyens de l'Union (lire dans La Lettre [N° 18](#) de janvier 2021, pages 4 et 5).

Le puzzle de l'Europe de la santé ne cesse de se

compléter. Signalons deux nouvelles avancées.

Urgence sanitaire : HERA devient opérationnelle. La nouvelle Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire, alias HERA (pour Health Emergency preparedness and Response Authority), que nous avons mentionnée en résumant le discours 2021 sur l'État de l'Union d'Ursula von der Leyen (lire dans La Lettre [N° 23](#), pages 4 et 5), [est à présent opérationnelle](#) (en anglais). Le 10 février 2022, elle a présenté [son premier plan de travail annuel](#).

Pour l'année 2022, le budget d'HERA sera de 1,3 milliard d'euros pour sa triple mission : prévenir les urgences sanitaires transfrontières ; détecter les menaces futures pour la santé ; réagir aux crises.

En matière de prévention, les actions prévues sont : la constitution de stocks de moyens médicaux et d'un réseau d'installations de production ; la recherche et le développement de contre-mesures innovantes ; la mise en place de plateformes européennes pour les données et pour les essais cliniques relatifs à ces urgences sanitaires.

Concernant la détection des menaces pour la santé, il est prévu la mise en place d'un système performant de renseignement, la création d'une plateforme dédiée à l'évaluation des menaces et à la hiérarchisation des priorités.

Quant au travail de réaction aux crises, il se poursuit actuellement face à l'épidémie de covid-19 : fourniture de vaccins adaptés aux variants autant que nécessaire ; achat de traitements pour l'ensemble des États membres ; renforcement des capacités nationales de détection et d'évaluation des variants ; fourniture de vaccins dans le monde.

À noter, pour mesurer l'effort financier européen face aux crises sanitaires (actuelles et futures), qu'aux 6 milliards prévus pour HERA sur la période 2022-2027 [s'ajoutent les 24 milliards dédiés aux programmes complémentaires](#) (en anglais) : la Facilité pour la reprise et la résilience, le programme React-EU et d'autres programmes de coopération.

Données de santé : création d'un Espace européen. Lors de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe (lire [pages 2 et 3](#)), [la première des mesures proposées par les citoyens](#) pour renforcer le système de soins de santé fut : « La création d'un espace européen des données de santé, qui faciliterait l'échange de données de santé ; les dossiers médicaux individuels pourraient être mis à disposition - sur une base volontaire - à l'aide d'un passeport de santé électronique individuel de l'UE, dans le respect des règles de protection des données ».

Le 29 mars 2022, à propos d'un exemple concernant la prise en charge des maladies rares, [le Conseil des ministres européens de la santé](#) a souligné l'inté-

rêt d'un Espace européen des données de santé. Et le 3 mai 2022, [la Commission européenne](#) a proposé la mise en place d'un tel espace. L'objectif est double : permettre aux citoyens d'être soignés en Europe grâce à un dossier médical numérique reconnu dans les 27 États membres ; et améliorer la recherche médicale grâce à la mise en commun de données de santé.

Il s'agit là d'un lourd chantier qui impliquera la numérisation des données et leur interopérabilité (comme cela s'est fait pour les tests et les pass sanitaires pendant la pandémie de covid-19). La Commission n'envisage une ouverture de cet espace que vers 2025.

La création de l'Espace européen des données de santé ira évidemment de pair avec la création d'un cadre juridique solide (demandes d'autorisation, sécurisation, anonymisation, etc.) pour l'utilisation des données aux fins de recherche, de santé publique, de réglementation, etc. Les patients pourront contrôler leurs données, en restreindre l'accès, être informés de leur utilisation, etc., l'ensemble du processus s'inscrivant dans le respect du Règlement sur la protection des données personnelles.



Asile - migration : une autre avancée

Dans le [N° 25](#) de *La Lettre* (mars 2022, pages 7 et 8), nous avons rendu compte de l'avancée par étapes de ce qui composera à terme le Pacte asile-migration en discussion depuis 2020 (lire dans *La Lettre* [N° 17](#) de novembre 2020, page 6) : début des travaux de l'Agence européenne pour l'asile ; nouvelles règles en préparation pour l'espace Schengen (avec création d'un Conseil Schengen comme proposé par la France) ; renforcement d'Europol (définitivement adopté le 4 mai 2022, lire [page 11](#)).

Simplifier la migration légale. Une nouvelle proposition de la Commission européenne, du 27 avril 2022, [concerne la migration légale](#) (a). Il s'agit d'une part de réviser la directive sur le permis unique, qui combine permis de travail et permis de séjour, afin d'accélérer le processus (pour les demandeurs de permis comme pour les employeurs) et de renforcer certaines garanties (par exemple, contre l'exploitation par le travail).

D'autre part, une révision de la directive sur les résidents de longue durée facilitera l'acquisition du statut de résident, le regroupement familial et la mobilité au sein de l'Union.

Mieux répondre aux besoins du marché du travail. Après le lancement, en juin 2021, de premiers partenariats, la Commission propose d'intensifier la coopération opérationnelle entre États

membres et avec des pays partenaires. L'idée est de mettre en place une plateforme dite "réservoir européen des talents", outil de mise en correspondance des ressortissants de pays tiers en recherche d'opportunités et d'employeurs potentiels.

Après une initiative pilote en 2022, l'objectif est d'aider les secteurs en pénurie de main d'œuvre comme par exemple les soins de longue durée, mais aussi de permettre à des jeunes d'explorer de nouveaux pays, de favoriser l'esprit d'entreprise en matière d'innovation dans l'UE, et d'investir dans la souveraineté technologique européenne.

Ce train de propositions comporte également des actions spécifiques pour faciliter l'accès au marché du travail de l'UE pour les personnes qui fuient la guerre en Ukraine.

a-Selon les chiffres de la Commission 2 à 3 millions de ressortissants de pays tiers arrivent chaque année légalement dans l'UE. Une migration essentielle pour l'Union face à ses défis démographiques et économiques.

Et encore...

Lutte contre les "poursuites baillons"

Le 27 avril 2022, la Commission européenne a proposé [une directive visant à protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'Homme](#) contre les "poursuites baillons", pratique (en augmentation y compris dans l'UE) qui consiste à les empêcher de s'exprimer sur les questions d'intérêt général et à les harceler et/ou les sanctionner. La directive, qui fait suite à [une recommandation sur la sécurité des journalistes](#), permettra aux juges de rejeter ces poursuites. Elle prévoit des sanctions dissuasives, des garanties procédurales et des recours. Objectif : adoption avant la fin 2022.

Protection des produits artisanaux et industriels

Une proposition de règlement, rendue publique par la Commission le 13 avril 2022, vise à [étendre la propriété intellectuelle liée à l'originalité et l'authenticité d'une production traditionnelle régionale](#). Il s'agit de l'IGP (Indication Géographique Protégée), qui existe actuellement pour les produits agricoles, les denrées alimentaires et les vins. L'objectif est de donner l'accès à cette protection européenne et internationale, pour les produits artisanaux et industriels (par exemple le verre de Murano, la porcelaine de Limoges, certaines dentelles, des couteaux, etc.). Il s'agit là d'une initiative pour le maintien des savoir-faire locaux européens, qui renforcera les réglementations nationales.

Actualité européenne : s'informer à la source et via des relais fiables

Les rédacteurs de la *Lettre européenne des Ardennes*, publiée tous les deux mois depuis 5 ans par le ME-F 08, s'appuient sur des sources d'information accessibles sur internet. En voici les principales, afin que chacun puisse continuer à s'informer sur l'actualité de l'Union européenne, à la source ou via des relais fiables, en l'absence de *La Lettre* qui cesse sa publication après ce numéro (lire [page 1](#)).

Les sources institutionnelles. Les sites des principales institutions de l'Union et de certaines institutions nationales sont les sources de base pour savoir quelles sont les orientations du moment, les travaux en cours, les blocages éventuels, les compromis trouvés, etc., et tout ce qui fait la vie de ces institutions (lire en encadré ci-contre).

La lecture des communiqués de presse de ces institutions (accessibles en langue française) permet de remonter, à partir de nombreux liens, aux comptes rendus des réunions (lesquelles peuvent être suivies en vidéo), à l'historique du sujet, à des fiches d'information, à d'autres sites de l'Union (Comité économique et social, Cour de justice, etc.). Une mine d'or pour qui veut savoir ce qui se passe dans notre Europe.

Les relais qui analysent l'actualité européenne. De nombreux instituts, think tanks, organismes divers, suivent l'actualité européenne et la résumant en français pour le grand public, aidant ainsi celui qui n'a pas le temps d'aller sur les sites institutionnels. Deux d'entre eux sont particulièrement pertinents, du fait de leur régularité de mise à jour, leur exhaustivité et leur rigueur.

La Fondation Robert Schuman. En publiant toutes les semaines une *Lettre*, complète mais concise, cette fondation (créée en 1991, et qui est aussi un centre de recherche et d'études sur l'Europe, [financé par des subventions publiques](#)) résume l'essentiel de l'actualité européenne.

Elle la commente aussi dans des éditoriaux, mais sans mélanger les faits et les opinions. Elle organise par ailleurs des conférences thématiques particulièrement instructives que l'on peut suivre à distance sur internet. Des outils de grande qualité.

Toute l'Europe. Ce centre d'information sur l'Europe (créé en 1992, et [financé par des institutions et des entreprises publiques](#)) assure un décryptage pédagogique de l'actualité européenne. Il met en ligne [des analyses thématiques](#) complètes qui permettent d'approfondir un sujet d'actualité sans devoir re-



Les sources institutionnelles

Sur le [site de la Commission européenne](#), on découvre tout le travail préparatoire à la mise en œuvre des politiques de l'Union : stratégies, propositions législatives et réglementaires, prévisions, etc. Ainsi que tout ce qui concerne l'exécution du budget, la gestion des fonds européens, la concrétisation des politiques adoptées par le Conseil et le Parlement.

Sur le [site du Conseil européen](#), on trouve les grandes orientations prises lors des sommets des chefs d'États et de gouvernements, les décisions prises par les différents conseils des ministres de l'Union, le calendrier des réunions, etc. Des recherches thématiques sont possibles, ainsi que des recherches documentaires (rapports, archives, etc.).

Sur le [site du Parlement européen](#), les comptes rendus des séances, les plénières et les commissions parlementaires, et les résultats des votes permettent de savoir quels sont les textes en discussion ou adoptés (en codécision avec les conseils des ministres). Les résolutions, les rapports, indiquent quels sont les sujets de préoccupation des députés. Il est par ailleurs possible de suivre le travail de chacun des députés (son assiduité, sa contribution, ses positions, etc.).

En France, comme dans chaque État membre de l'UE, les institutions représentatives ont connaissance des projets des textes européens, les examinent et donnent leurs avis. Les sites de [l'Assemblée nationale](#) et du [Sénat](#) apportent ainsi des éléments complémentaires.

monter à toutes les sources institutionnelles.

Nous avons utilisé ponctuellement divers autres relais (tels que [Euractiv](#), [Europa Nova](#), [l'Institut Jacques Delors](#), etc.), ainsi que des sources étrangères. Mais les deux sources ci-contre suffisent pour être informé sur l'actualité européenne de manière impartiale et en temps réel.

Signalons que le site de [la Représentation de la Commission européenne en France](#), qui assure la liaison entre l'UE et la France, publie des actualités et des outils très utiles, tel que [Les décodeurs de l'Europe](#) qui démontent les idées fausses sur l'UE.

Le plus souvent, la presse française ne nous a pas été utile, si ce n'est à titre de sources d'exemples de propos eurosceptiques infondés.

Parmi les rares exceptions dans ce paysage médiatique somme toute affligeant, nous avons surtout noté les journaux [Les Échos](#) et [Ouest France](#) qui assurent un suivi sérieux de l'actualité de l'Union Européenne.